



## **Procès Verbal du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Balagne**

**Séance du jeudi 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze du mois de janvier, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Pierre GUIDONI, Président.**

**Présents** : Messieurs François ANTONIOTTI, Lionel MORTINI, Maurice PARRIGI, Pierre POLI et Jean-Marie SEITE, M. Pierre GUIDONI

**Excusés** : Messieurs Paul LIONS, M. Pancrace GUGLIELMACCI, François MARCHETTI et Attilius CECCALDI

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre POLI

### **Approbation du procès-verbal du dernier comité syndical**

**Monsieur le Président présente pour approbation le procès-verbal du Comité Syndical en date du 14 septembre 2015. Aucune remarque n'est formulée.**

**Le Comité Syndical : Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- DECIDE : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 14 septembre 2015.**

### **Rapport d'activités 2015**

En 2015, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

- lundi 9 mars 2015
- jeudi 26 mars 2015

- lundi 29 juin 2015
- lundi 14 septembre 2015

Exercice des compétences :

#### **ELABORATION SUIVI ET REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU PAYS DE BALAGNE**

Au début de l'année 2015, pour prendre en compte la loi ALUR, un avenant a été commandé au groupement OPERA ECOVIA pour déterminer les secteurs potentiels de densification des zones urbaines existantes.

Une version 2 du PADD a été produite en mai 2015 et une version 3 fin juin 2015 renforce l'inscription du SCoT dans le PADDUC désormais approuvé et intègre les remarques formulées par les élus et le conseil de développement.

Ce PADD est présenté aux personnes publiques associées le vendredi 23 octobre 2015 à la sous-préfecture de Calvi.

En août 2015, une première version du DOO, intégrant les résultats de l'étude de densification, est proposée. Une seconde version est produite fin octobre 2015.

Les dernières versions des documents du SCoT sont consultables sur le site internet du Pays de Balagne.

Un débat d'orientation du PADD du SCoT doit être organisé au sein du Comité Syndical du Pays de Balagne. Une version finale complète du SCoT pourra ensuite être arrêtée 4 mois plus tard, à la fin du second trimestre 2016.

S'en suivront les délais réglementaires de consultation des personnes publiques associées, puis l'enquête publique avant de pouvoir approuver le SCoT du Pays de Balagne en fin d'année 2016.

Le comité syndical arrête la date du **4 février 2016 à 10h** pour débattre du PADD du SCoT.

#### **Etudes connexes à l'élaboration du SCoT :**

##### L'étude sur les mobilités, les déplacements et les TIC en pays de Balagne

Outre la nécessité de proposer une offre de déplacement et d'accès aux technologies de l'information et de la communication pour tous, la mobilité peut permettre de renforcer ou maintenir l'attractivité territoriale. Qu'il s'agisse d'accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations ou de maintenir un cadre de vie de qualité, le niveau de services et leur accessibilité constituent des axes stratégiques pour le développement des territoires. L'étude des mobilités en Pays de Balagne avait pour mission d'une part, de recenser l'offre territoriale en matière de mobilité, d'autre part de qualifier l'environnement dans lequel s'inscrit l'analyse des besoins. Ces deux éléments, une fois croisés avec une expression de la demande, devait permettre de dresser un panorama des besoins.

L'étude a énoncé des pistes d'actions sur lesquelles les Communautés de Communes maîtres d'ouvrages pourront s'appuyer pour élaborer une offre de service.

### L'étude sur la caractérisation et les attentes des néo-balanins

Cette étude basée sur une enquête de terrain auprès de personnes arrivées en Pays de Balagne entre 2000 et 2014 a été réalisée entre les mois d'octobre 2014 et de juin 2015.

Étudier cette population à un moment donné permet de mieux comprendre ses évolutions et de prendre en compte d'éventuels besoins. L'enquête de terrain a ainsi permis de mieux connaître les manières de vivre de cette population et leurs modes d'adaptation au Pays de Balagne. La réflexion développée a mis en exergue certains enjeux autour de l'intégration sociale de ces nouveaux résidents mais également des attentes qu'ils ont exprimé.

Les résultats de l'étude sont pour le Syndicat Mixte, un moyen de développer une réflexion adaptée aux besoins de la population pour orienter la politique territoriale en Balagne.

### **ELABORATION ET SUIVI D'UN AGENDA 21 LOCAL**

L'Agenda 21 du Pays de Balagne a été reconnu «Agenda 21 local France » par le Ministère du Développement Durable, le 29 octobre 2015.

Cette décision souligne l'engagement de notre territoire dans une démarche innovante contribuant à la transition écologique vers le développement durable.

Un comité de pilotage de l'Agenda 21 pourra être prévu au premier trimestre 2016 afin d'établir un suivi des actions en cours et un examen des nouvelles actions proposées.

Trois dispositifs nationaux ont été actionnés pour concrétiser les objectifs de l'Agenda 21 du Pays de Balagne :

1. Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes. Le Pays de Balagne a été retenu comme territoire en devenir le 20 octobre 2015.

Avec l'aide de l'ADEME et de la DREAL, un programme d'action a été élaboré. Il s'insère dans une politique globale de transition énergétique développée par le Pays de Balagne.

Ce programme comporte trois actions :

1. Structuration de l'écomobilité par un aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie verte entre Calvi et L'Ile-Rousse.
  2. Acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique et stations de recharges photovoltaïques
  3. Animations scolaires écocitoyennes
- Il pourra être engagé au premier semestre 2016.
2. En réponse à un appel à projet de l'ADEME, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne s'est porté candidat pour déployer une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire pour concilier à la fois la rénovation de l'habitat dans le respect de ses

caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du btp.

Ce projet a été conçu dans l'esprit de conforter les structures et emplois existants et mettre en valeur les compétences acquises. Ainsi, il s'appuie sur l'Espace Info Energie de Balagne, s'articule et soutien l'OPAH du bassin de vie de l'Ile-Rousse et entend valoriser les compétences d'un étudiant de l'IUT de Corse.

La plateforme s'efforcera, dans la mesure du possible, de promouvoir les savoir-faire constructifs anciens et la construction bio-sourcée pour favoriser l'essor d'une économie créatrice d'emplois locaux fondée sur la valorisation des ressources locales renouvelables.

3. Le Pays de Balagne est l'un des 25 territoires français sélectionnés pour bénéficier pendant un an d'un accompagnement à la mise en œuvre d'une stratégie climat-air-énergie ambitieuse par l'utilisation de l'outil Climat Pratic.

Lors du premier comité de pilotage du 5 novembre 2015, la consultante missionnée par l'ADEME nationale a présenté les enjeux d'une politique climat-air-énergie et les modalités d'accompagnement des territoires retenus. Pour la Balagne, les marchés de la rénovation de l'habitat, de l'économie circulaire et de la valorisation des ressources locales renouvelables constituent les gisements d'activités et d'emplois de demain.

Un comité technique est programmé le 22 janvier 2016.

#### **ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME LEADER 2009 – 2015 POUR « BATIR UNE ECONOMIE DU TOURISME PATRIMONIAL EN BALAGNE »**

La programmation au titre du programme Leader 2009-2015 s'est achevée le 30 juin 2015. Les derniers paiements ont été effectués avant le 31 décembre 2015.

Tous les projets du programme Leader 2007-2013 ont été payés avant le 31 décembre 2015 sauf une partie concernant la coopération avec le GAL des 2 Massifs pour un montant de **44 490 € (erreur Odarc)**. **Cette subvention est irrécupérable car la date limite de paiements du programme Leader était le 31 décembre 2015 (dernier délai) !**

Une nouvelle candidature a été déposée sur la période de programmation 2014 – 2020.

### **Bilan financier 2015**

## **Les écritures comptables 2015**

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Charges à caractère général | 100 325.09 € |
| Charges de personnel        | 114 322.81 € |

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Dotation aux amortissements | 637.00 €            |
| Autres charges              | 0 €                 |
| <b>Total</b>                | <b>215 285.00 €</b> |

#### Recettes

|   |                     |
|---|---------------------|
| Remboursement rémunérations du personnel        | 357.40 €            |
| Produits de services                            | 0 €                 |
| Dotations (subventions Etat, Région et Europe)  | 162 723.01 €        |
| Participations EPCI                             | 101 138.50 €        |
| Produits divers de gestion courante             | 150.50 €            |
| Produits except. (Remboursement dégât des eaux) | 0 €                 |
| <b>Total</b>                                    | <b>264 369.41 €</b> |

|                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| <b>Résultat d'exercice</b>         | <b>+ 49 084.41€</b>        |
| <b>Déficit antérieur reporté</b>   | <b>- 47 914.81 €</b>       |
| <b>Résultat de clôture positif</b> | <b><u>+ 1 169.60 €</u></b> |

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles | 107 215.50 €        |
| Immobilisations corporelles   | 710.00 €            |
| <b>Total</b>                  | <b>107 925.50 €</b> |

##### Recettes

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| FCTVA                        | 0.00 €             |
| Opération d'ordre en section | 637.00 €           |
| Subvention d'investissement  | 53 284.00 €        |
| <b>Total</b>                 | <b>53 921.00 €</b> |

|                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| <b>Résultat d'exercice</b>         | <b>- 54 004.50€</b>          |
| <b>Excédent antérieur reporté</b>  | <b>+ 177 510.18 €</b>        |
| <b>Résultat de clôture positif</b> | <b><u>+ 123 505.68 €</u></b> |

#### Les restes à réaliser 2015 à reporter sur l'exercice 2016 :

##### En dépense :

|                 |                                      |                   |                     |      |   |
|-----------------|--------------------------------------|-------------------|---------------------|------|---|
| SCOT de Balagne | 2ème acompte AUAD architecte         | étude             | 10 255,70 €         | 2031 | D |
| SCOT de Balagne | 2ème acompte NICAYA Conseil          | étude             | 10 255,70 €         | 2031 | D |
| SCOT de Balagne | solde étude SCoT AUAD architecte     | étude             | 8 790,60 €          | 2031 | D |
| SCOT de Balagne | solde étude SCoT NICAYA Conseil      | étude             | 8 790,60 €          | 2031 | D |
| SCOT de Balagne | Réalisation du SCoT de Balagne OPERA | étude             | 101 460,00 €        | 2031 | D |
|                 |                                      | <b>Sous-total</b> | <b>139 552,60 €</b> |      |   |

**Restes à réaliser**

**139 552,60 €**

En recette :

|                 |                           |             |             |      |
|-----------------|---------------------------|-------------|-------------|------|
| SCOT de Balagne | aide étude de la mobilité | ademe       | 45 850,00 € | 1321 |
| SCOT de Balagne | réalisation du SCOT       | Scot ruraux | 57 820,00 € | 1321 |

**Restes à réaliser en recettes**

**103 670,00 €**

## Débat d'orientation budgétaire 2016

### Elaboration du SCoT :

La mission du groupement OPERA ECOVIA devrait s'achever en 2016.

Il faut prévoir dans le compte 203 dans le budget primitif 2016 un montant d'investissement d'au minimum 101 460,00 euros correspondant au montant du marché public restant dû :

**242 670 € – 141 210 € (total des factures du marché public du SCoT ) = 101 460 € d'engagement pour l'année 2016.**

### Agenda 21 :

#### Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat :

Dans le cadre de la convention n°1528C0100 datant du 16 novembre 2015 de l'ADEME, le pays de Balagne prévoit l'embauche d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale en CDD et l'acquisition d'une caméra thermique d'un montant de 2 840€ TTC pour effectuer sa mission.

Une fiche de poste est présentée et approuvée par les membres présents.

Le budget de l'opération s'étend sur 3 ans et prévoit un montant de dépenses éligibles de 236 900€ pour une subvention de 141 750 €.

Pour l'année 2016, les dépenses à prévoir sont :

Le salaire du chargé de mission Habitat du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016 : 19 426,11 €

L'achat d'une caméra thermique : 2 840 € TTC

Budget de communication : 10 500 €

#### Accompagnement à l'utilisation de l'outil Climat Pratic :

Aucune dépense d'investissement à prévoir.

Des frais de déplacement pour deux déplacements à Paris devront être budgétisés.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) :

Le plan de financement prévisionnel de ce programme s'établit comme suit sur 3 ans :

| Nature de la dépense                                  | Montant HT | Nature et origine du financement | Montant   |
|---|------------|----------------------------------|-----------|
| Action 1 : Structuration de l'écomobilité             | 222 000 €  | Programme TEPCV                  | 500 000 € |
| Action 2 : Acquisition de VAE et stations de recharge | 350 000 €  | Autofinancement                  | 125 000 € |
| Action 3 : Animations périscolaires éco-citoyennes    | 48 000 €   |                                  |           |
|   | 625 000 €  |                                  | 625 000 € |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme d'actions précité,
- DESIGNNE comme élu référent M. SEITE Jean-Marie
- DESIGNNE comme chef de projet Mme Florence PINASCO
- DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention financière

L'autofinancement a été constitué en partie par la participation en investissement des trois Communautés de Communes de 2010 à 2015 pour un montant cumulé de 159 073 € auquel il convient de soustraire la part nécessaire à l'équilibre du budget du SCoT (68 300 €) = 90 773 €  
Il conviendra donc de mobiliser 34 227 € de participation communautaires pour équilibrer ce budget.

**Programmation Leader 2014 – 2020 :**

Le territoire de Balagne n'a pas encore eu de réponse officielle sur sa candidature au prochain programme Leader. Si le territoire est retenu, la programmation Leader 2014-2020 interviendra en 2016 en ayant pour objectif de « Développer une économie productrice valorisant les potentialités et les ressources endogènes ».

L'attention du Comité Syndical est attirée sur la rédaction actuelle des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne qui énonce comme compétence :

- L'animation et le suivi du programme Leader 2009 – 2015 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne »

Si notre territoire est retenu dans le cadre de la programmation 2014-2020, une modification des

statuts devra intervenir pour permettre au Président de signer la convention.

A minima, il est proposé aux trois Communautés de Communes de délibérer pour modifier les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, Article 2 alinéa 3 :

- L'animation et le suivi du programme Leader 2014-2020 pour « développer une économie productrice valorisant les potentialités et les ressources endogènes ».

## Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et Pays de Balagne

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, soumis par le Préfet de Haute-Corse le 13 octobre 2015 aux Communes et EPCI, prévoit la fusion des trois Communautés de Communes de Balagne.

Les Communes et EPCI avaient jusqu'au 13 décembre 2015 pour formuler leurs avis sur ce projet.

C'est désormais la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui doit se prononcer, à la majorité des 2/3 de ses membres, pour modifier ou approuver le SDCl.

Le Schéma doit être arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016.

Une réunion de la CDCl, initialement prévue le mardi 12 janvier 2016, devrait se tenir le 25 janvier prochain.

Deux cas de figure peuvent être envisagés :

1. Une seule Communauté de Communes pour les 36 Communes de Balagne : Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne est absorbé par ce nouvel EPCI dont il constituera un service (développement durable par exemple)
2. Deux Communautés de Communes sont constituées et le Pays de Balagne se transforme en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour mener une politique supra communautaire de développement équilibré et durable du territoire du Pays de Balagne.

Une mission d'accompagnement juridique de l'évolution du Syndicat Mixte du Pays de Balagne a été confiée au cabinet d'avocats CGCB.

Selon les conclusions de la prochaine CDCl, un ordre de service pourra être donné afin de rédiger un projet de statuts de PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

**Fait à Cateri, le jeudi 14 janvier 2016**

**Le Président,  
Monsieur Pierre GUIDONI**